



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2004/L.22  
4 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et  
de la protection des droits de l'homme  
Cinquante-sixième session  
Point 4 de l'ordre du jour

**DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen, M<sup>me</sup> Chung, M. Guissé, M<sup>me</sup> Motoc,  
M<sup>me</sup> O'Connor, M. Salama, M. Sattar, M<sup>me</sup> Wadibia-Anyanwu, M<sup>me</sup> Warzazi et  
M. Yokota: projet de résolution**

**2004/... Forum social**

*La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,*

*Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'indivisibilité,  
l'interdépendance et le caractère indissociable des droits économiques, sociaux et culturels  
et des droits civils et politiques,

*Rappelant aussi* les rapports et études sur la réalisation des droits économiques, sociaux et  
culturels présentés par plusieurs rapporteurs spéciaux à la Sous-Commission et à la Commission  
des droits de l'homme, en particulier ceux qui ont été présentés par M. Danilo Türk,  
M. Asbjørn Eide, M. Mustapha Mehedi, M. Leandro Despouy, M. El-Hadji Guissé,  
M. Joseph Oloka-Onyango, M<sup>me</sup> Deepika Udagama, M. David Weissbrodt et M. José Bengoa,

*Rappelant en outre* la résolution 1999/53 du 27 avril 1999 et la décision 2000/107 du 26 avril 2000 de la Commission des droits de l'homme, ainsi que les résolutions 1999/10 du 25 août 1999, 2000/6 du 17 août 2000, 2001/24 du 16 août 2001, 2002/12 du 14 août 2002 et 2003/14 du 13 août 2003 de la Sous-Commission, sur la création d'un forum des droits économiques, sociaux et culturels appelé Forum social,

*Accueillant avec satisfaction* la décision 2001/103 prise le 25 avril 2001 par la Commission des droits de l'homme autorisant la Sous-Commission à organiser le Forum social pendant sa cinquante-troisième session, et la décision 2003/107 du 22 avril 2003 de la Commission recommandant au Conseil économique et social d'autoriser la Sous-Commission à tenir à Genève un forum intersessions annuel des droits économiques, sociaux et culturels, qui s'appellera «Forum social», d'une durée de deux jours, à des dates qui permettent la participation de 10 membres de la Sous-Commission désignés par ses groupes régionaux, ainsi que d'autoriser la mise à disposition de tous les services et installations nécessaires à la préparation et à la tenue de cette réunion, et accueillant avec satisfaction la décision 2003/264 du Conseil en date du 23 juillet 2003,

*Rappelant* la réunion préparatoire sur le Forum social qui s'est tenue pendant la cinquante-troisième session de la Sous-Commission et la première réunion avant la cinquante-quatrième session, où les participants ont reconnu à l'unanimité la nécessité de mettre en place, dans le système des Nations Unies, un nouveau dispositif ou mécanisme bénéficiant d'une large participation, qui reflète la structure actuelle de la société internationale,

*Considérant* qu'un examen plus approfondi des questions relatives à l'élimination de la pauvreté nécessiterait plus de temps qu'il n'est disponible pendant les deux journées allouées au Forum social,

*Considérant en outre* les nouveaux défis que posent la mondialisation, l'évolution de l'ordre international et l'apparition de nouveaux acteurs dans les domaines économique et financier, aux niveaux national, régional et international,

*Considérant aussi* la nécessité d'être à l'écoute des plus vulnérables et de leurs défenseurs, et de garantir une participation concrète et effective de ceux qui ne sont pas entendus, ainsi

que d'avoir un dialogue constructif avec des fonctionnaires des institutions internationales et les représentants des gouvernements,

*Consciente* que la réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural, demeure un impératif éthique et moral de l'humanité, fondé sur le respect de la dignité humaine, et prenant note du rapport du Président-Rapporteur du deuxième Forum social tenu les 22 et 23 juillet 2004, dont le thème central était «Pauvreté, pauvreté rurale et droits de l'homme»,

*Tenant compte* du fait que la lutte contre la pauvreté et la pauvreté extrême passe par la prise en considération des droits de l'homme, qui privilégie la non-discrimination et la participation,

*Considérant* que la pauvreté génère l'impuissance et que, pour la prise en compte des droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté, il conviendrait de privilégier la démarginalisation politique et économique de la population pauvre,

1. *Exprime sa satisfaction* de la tenue du deuxième Forum social, les 22 et 23 juillet 2004, et se félicite du rapport du Président-Rapporteur (E/CN.4/Sub.2/2004/26);
2. *Prend note* avec satisfaction du caractère détaillé des conclusions et recommandations du Forum social de 2004 et exhorte les États, les organisations internationales, en particulier celles qui, de par leur mandat, sont concernées par l'élimination de la pauvreté, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les syndicats et autres acteurs concernés à en tenir compte dans la conception et la mise en œuvre des programmes et stratégies d'élimination de la pauvreté;
3. *Réaffirme* sa décision que le Forum social se tiendra tous les ans et aura pour mandat celui établi dans les précédentes résolutions de la Sous-Commission et décide que le prochain forum social se tiendra en 2005 à Genève, à des dates qui permettront la participation des membres de la Sous-Commission et d'un éventail le plus large possible d'autres parties prenantes, qu'il aura pour thème «Pauvreté et croissance économique: les droits de l'homme à l'épreuve» et qu'il s'inscrira dans le cadre du bilan après cinq ans des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Invite de nouveau* à participer au Forum social les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que des organisations non gouvernementales extérieures à Genève, en particulier de nouveaux acteurs tels que les petits groupes et associations rurales du Sud, les associations locales, les associations de paysans et d'agriculteurs et leurs fédérations nationales et internationales, les associations d'éleveurs, les associations de pêcheurs et de pêcheuses, les organisations bénévoles, les associations de jeunes, les organisations communautaires, les syndicats et associations de travailleurs, des représentants du secteur privé, des organismes des Nations Unies, les commissions économiques régionales, des institutions financières et organismes de développement internationaux;

5. *Invite* les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les commissions techniques concernées du Conseil économique et social, les commissions économiques régionales, les institutions financières internationales, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, les rapporteurs spéciaux et experts indépendants, les organisations non gouvernementales, les universitaires, et les syndicats et associations de travailleurs, à participer au Forum social et à y présenter des études;

6. *Invite* tous les gouvernements à participer au Forum social et invite les États qui n'ont pas ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à envisager de présenter au Forum social des rapports sur les obstacles qui entraveraient les efforts qu'ils font pour éliminer la pauvreté;

7. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de rechercher des moyens efficaces d'assurer des consultations et la participation la plus large possible au Forum social, notamment en instaurant des partenariats avec les coalitions d'organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations internationales;

8. *Prie* la Commission des droits de l'homme de recommander au Conseil économique et social de créer un fonds de contributions volontaires destiné à faciliter la participation au Forum social de groupes locaux et d'organisations analogues de défavorisés;

9. *Prie* M. Alfredsson, M. Bengoa et M<sup>me</sup> Motoc d'établir chacun un document de travail à soumettre pour examen au Forum social de 2005;

10. *Invite* les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les organismes, fonds et programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à communiquer au Haut-Commissaire aux droits de l'homme des renseignements et des points de vue sur le thème retenu pour le Forum social de 2005, dont une compilation sera établie aux fins de distribution et d'examen au cours du Forum;

11. *Invite également* les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les organismes, fonds et programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à communiquer au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des renseignements sur les meilleures pratiques en matière de prise en compte des droits de l'homme dans les politiques et de programmes d'élimination de la pauvreté, et prie le Haut-Commissaire de tenir à jour une base de données relatives à ces pratiques sur le site Web du Forum social;

12. *Invite* le Forum social à présenter à la Sous-Commission, à sa cinquante-septième session, un rapport distinct contenant un résumé complet et détaillé des débats, ainsi que le texte des recommandations et des projets de résolution;

13. *Prie* le Secrétaire général d'adopter les mesures voulues pour diffuser des renseignements sur le Forum social, d'inviter les personnes et organisations pertinentes au Forum social et de prendre toutes les mesures pratiques nécessaires au succès de cette initiative.

-----